

## **COPIE DE RÉSOLUTION**

Résolution adoptée par le conseil de la **Municipalité de Saint-Gilbert** lors de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2011 à 20h00, à laquelle étaient présents messieurs Léo Gignac, Gilles Petit, Denis Marcotte, Jesse Boulette et madame Huguette Chalifour formant quorum sous la présidence du maire Luc Gignac.

Résolution numéro **186-12-11**

### **ADOPTION DU TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE 2012 ET DE LA TAXE SPÉCIALE (SERVICE DE LA DETTE)**

Il est proposé par M. Denis Marcotte  
Appuyé par Mme Huguette Chalifour  
Et adopté à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil fixe les taux de taxation suivants pour l'année 2012 :

- Taxe foncière générale : **1,0545\$** / 100 \$ d'évaluation
- Taxe spéciale (service de la dette) : **0,0253 \$** / 100 \$ d'évaluation

Ceux-ci seront imposés et prélevés sur tous les biens imposables du territoire de la municipalité, tels que mentionnés au rôle d'évaluation en vigueur.

---

Luc Gignac, maire

---

Réjeanne Plamondon  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière